

DROITS D'AUTEURS

Cri d'alarme de l'audiovisuel

Plus de 400 représentants du secteur audiovisuel européen adressent une lettre aux institutions de l'UE pour exprimer leur inquiétude.

Dans cette lettre, le secteur audiovisuel s'inquiète du projet de réforme présenté par la Commission le 14 septembre dernier, actuellement discuté au parlement européen et au conseil, avant d'être éventuellement adopté en septembre prochain. Au Conseil, seules France, Espagne et Italie veulent préserver le principe de la territorialité des droits d'auteur lorsque celui-ci constitue, en parti-

culier dans les domaines de l'audiovisuel et du cinéma. Par cette modernisation des règles du droit d'auteur, l'exécutif européen entend faciliter la diffusion de programmes en ligne : dès lors qu'une chaîne dispose d'un droit d'exploitation pour un contenu dans le pays où elle est présente, elle pourra, en accord avec les ayants droit, le rendre accessible sur le net partout ailleurs dans l'UE. Actuellement, les chaînes mettent à disposition sur leur site une grande variété de programmes, mais ces derniers ne sont généralement accessibles sur le net que dans le pays d'origine de la chaîne. Une série peut être éventuellement revendue dans un autre pays européen, ce qui permet à celui qui en a financé la création d'en tirer des revenus. ■